

**Extrait du registre des délibérations
de la Ville de Villeneuve d'Ascq**

Conseil municipal du mardi 19 décembre 2023

N° VA_DEL2023_193

Objet : Participation aux projets collectifs "Fabriques culturelles" 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 19 décembre à 18h45, le conseil de municipal de Villeneuve d'Ascq s'est réuni en l'hôtel de ville, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Gérard CAUDRON, maire, suite à la convocation qui a été adressée à ses membres cinq jours francs avant la séance, laquelle convocation a été affichée à la mairie, conformément à la loi.

Tous les membres en exercice étaient présents ou représentés à l'exception de Lionel BAPTISTE, ayant donné pouvoir à Sylvain ESTAGER, Patrice CARLIER, ayant donné pouvoir à Françoise MARTIN, Didier MANIER, ayant donné pouvoir à Victor BURETTE, Benoît TSHISANGA, ayant donné pouvoir à Alexis VLANIDAS, Charlene MARTIN, ayant donné pouvoir à Vincent BALEDENT, Alizée NOLF, ayant donné pouvoir à Maryvonne GIRARD, Florence BARISEAU, ayant donné pouvoir à Violette SALANON, André LAURENT, Dominique GUERIN étant absents.

Par la délibération n° 03 C 0365 du 10 octobre 2003, le Conseil de Communauté Métropole européenne de Lille (Mel) a fixé les grandes orientations culturelles pour la métropole dans le cadre de ses compétences « équipements et réseaux d'équipements culturels » et « soutien et promotion d'événements d'intérêt métropolitain ». Parmi ces orientations figure la volonté pour la MEL de mettre en réseau les équipements culturels structurants appelés les Fabriques culturelles.

Des financements peuvent être sollicités auprès de la MEL dans la cadre de sa compétence « soutien et promotion d'événements métropolitains ».

La Ferme d'en Haut, Fabrique culturelle de Villeneuve d'Ascq, est un élément de ce réseau d'équipements structurants. Elle a répondu à l'appel à projets 2005/2006 lancé par la MEL, en proposant un dispositif d'accompagnement de la pratique amateur autour des musiques actuelles intitulé « Tour de chauffe ». Depuis 2011, le renfort de plusieurs fabriques culturelles au dispositif Tour de Chauffe, permet à la Ferme d'en Haut d'élargir son action au sein du réseau des fabriques à d'autres projets collaboratifs.

En 2023, Tour de Chauffe regroupe 5 partenaires, La Ferme d'en Haut de Villeneuve d'Ascq, La maison Folie de l'Hospice d'Havré de Tourcoing, Le Nautilys de Comines, Les Arcades de Fâches-Thumesnil, Le Fort de Mons de Mons-en-Baroeul, qui concourent à la mise en place des formations, diagnostics scéniques, concerts, festival pour les 10 groupes de musiques

actuelles sélectionnés : Ahna, Anne Hoser Band, Ellie Meriz, Maël Isaac, MALé, Maybe Margate, Noézhai, Silent Bells, Silent Cure, Tom Back.

La Ferme d'en Haut propose de s'investir à nouveau dans Tour de chauffe et dans les thématiques suivantes avec les autres fabriques culturelles partenaires du réseau :

#Accompagner #Accueillir #Bidouiller #Diversités #Egalité femmes hommes #Eveiller #Imaginer

#Accompagner

La Fabrique villeneuvoise investit cette thématique par le biais du dispositif Tour de chauffe (voir plus haut) mais aussi avec l'accompagnement de la compagnie La mécanique des fluides avec le spectacle « Sortir », la compagnie Les Guilidoux avec le spectacle « La tête dans les étoiles », la compagnie Quanta avec le spectacle « Café poubelle », la création de la compagnie La langue pendue « On n'a pas pris le temps de se dire au revoir » et la compagnie Plutôt la joie avec sa création autour du bonheur.

#Accueillir

La Ferme d'en Haut s'associe à des partenaires pour des programmations variées : programmation jazz avec Jazz à Véd'à, accueil de La Rose des vents hors les murs pour des spectacles jeunes publics et théâtre/danse, et de la musique classique avec Quatuor en liberté.

#Bidouiller

La Ferme d'en Haut développe une programmation thématique autour du développement durable : des rendez-vous réguliers sous différentes formes : ateliers « faire soi-même », ateliers créatifs, rencontres, repair café, contes et grainothèque.

#Diversités

La Ferme d'en Haut apporte un soutien à la compagnie Quanta, compagnie de théâtre professionnelle avec des comédiens porteurs de handicap, sous forme de résidence ou de diffusion de spectacle. Egalement, la structure privilégie une programmation musicale variée.

#Egalité femmes hommes

Deux groupes de musique, The Gluteens et Imparfait ont partagé la scène pour une soirée filles au micro.

#Eveiller

Une programmation jeune public tout au long de l'année, qui regroupe une vingtaine de représentations et deux temps forts familiaux qui sont Les minuscules et Halloween.

#Imaginer

Plusieurs programmations où l'imaginaire est au cœur de la rencontre avec le public : spectacle de théâtre d'improvisation avec Lille Impro, les expositions Objets qui content et qui racontent -installations sonores et photographie-, De papier et de foin, histoires animales... -origami et sculpture- et Botanique(s) plurielle(s) -textile, peintures, installations-.

Le budget alloué dans le cadre du budget primitif 2023 à l'ensemble de ces projets est de 143 954 euros.

Après avis de la Commission n°4 Culture, rayonnement et loisirs, aînés, communication, relations internationales, tourisme du vendredi 1 décembre 2023, Il est proposé aux membres du conseil :

- de prendre acte du budget des opérations « Tour de Chauffe » et autres projets collaboratifs «Fabriques culturelles» 2023 d'un montant prévisionnel de 143 954 €,
- de solliciter la participation financière de la Métropole européenne de Lille à hauteur de 70 000 €,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents à intervenir.

Politique publique (domaine-action-activité) : 13.5.1 Ferme d'en Haut

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents et des représentés cette proposition.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire,
Antoine MARSZALEK

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gérard CAUDRON

Extrait de la présente délibération a été affiché le vendredi 22 décembre 2023 à la porte de la mairie et publié sur le site internet de la ville, en exécution des dispositions des articles L.2121-25 et R.2121-11 du code général des collectivités territoriales

ID télétransmission : 059-215900930018-20231219-199851-DE-1-1
Date AR Préfecture : jeudi 21 décembre 2023



Nom de la Fabrique Culturelle	Description de la participation au projet	Nature de la dépense	Budget prévisionnel
La Ferme d'en Haut	#Accueillir - Programmation de 8 dates jazz/a, avec Jazz à Véd'à et accueil de La Rose des Vents hors les murs avec 3 spectacles en programmation tout public et scolaire. Favoriser l'accès au plus grand nombre au jazz de création et soutien à La Rose des vents hors les murs, avec des propositions échangées en amont.	artistique jazz	8 000 €
		intermittent / prog jazz	2 500 €
		intermittent accueil Rose des vents	7 000 €
		charge de structure et supervision de l'ensemble des projets collaboratifs	7 645 €
La Ferme d'en Haut	#Accueillir - Musique classique à La Ferme, entre novembre et décembre. Favoriser l'accès et la découverte de la musique classique, avec une programmation de petites formations.	artistique	1 500 €
		intermittent	400 €
		charge de structure et supervision de l'ensemble des projets collaboratifs	561 €
La Ferme d'en Haut	#Accompagner Tour de Chauffe - Dispositif d'accompagnement des lauréats groupes de musique actuelle - formatio, bilan scénique, résidence, festival showcase...	artistique	20 000 €
		intermittent	8 000 €
		charge de structure et supervision de l'ensemble des projets collaboratifs	7 310 €
La Ferme d'en Haut	#Accompagner - Compagnie La Mécanique des fluides avec le spectacle jeune public à partir de 6 ans, Sortir. Spectacle autour de nos peurs et comment les apprivoiser. Ce spectacle a la particularité de proposer du théâtre d'ombre et de la marionnette.	artistique	3 489 €
		intermittent	400 €
		charge de structure et supervision de l'ensemble des projets collaboratifs	700 €
La Ferme d'en Haut	#Accompagner - Spectacle jeune public Cocon Coquille par la compagnie La Vache Bleue. Une compagnie que la structure soutient avec leur démarche d'éveil culturel.	artistique	1 000 €
		intermittent	400 €
		charge de structure et supervision de l'ensemble des projets collaboratifs	526 €
La Ferme d'en Haut	#Accompagner - spectacle jeune public musical à partir de 3 ans, La tête dans les étoiles par Les Guilidoux par la compagnie Les 4 chemins de bohème. Mutualisation des transports et hébergements de la cie qui est hors région.	artistique	1 950 €
		intermittent	400 €
		charge de structure et supervision de l'ensemble des projets collaboratifs	1 009 €
La Ferme d'en Haut	#Accompagner - spectacle Café poubelle par la compagnie Quanta. Création interprétée par tous les comédiens de Suanta. C'est également un soutien à la diversité. Les comédiens sont porteurs de handicap.	artistique	2 300 €
		intermittent	400 €
		charge de structure et supervision de l'ensemble des projets collaboratifs	617 €
La Ferme d'en Haut	# Accompagner -spectacle Retour aux sources (titre provisoire) de et par Rachid Bouali, par la compagnie La Langue pendue. Rachid Bouali développe des projets comme celui là autour de sa vie.	artistique	2 358 €
		intermittent	400 €
		charge de structure et supervision de l'ensemble des projets collaboratifs	621 €
La Ferme d'en Haut	#Accompagner - Spectacle autour du bonheur par Sophie Sans, un seul en scène, par la compagnie plutôt la joie. Création 2024. Soutien à la création en 2023	artistique	2 500 €
		charge de structure et supervision de l'ensemble des projets collaboratifs	175 €
La Ferme d'en Haut	#Eveiller - Plusieurs spectacles jeune public, festival Les Minuscules, temps fort halloween... Programmation familiale, en direction du jeune public pour participer à une dynamique d'éveil culturel. Médiation auprès de publics : crèches, jardin d'enfant, familles...	artistique	22 000 €
		intermittent	3 000 €
		charge de structure et supervision de l'ensemble des projets collaboratifs	6 030 €
La Ferme d'en Haut	#Bidouiller - 3 temps fort dans l'année : Rencontres au vert avec repair café, ateliers artistiques, ateliers créatifs autour du développement durable, de l'environnement., la nature. Médiation spécifique qui accompagne ces temps forts.	artistique	5 000 €
		charge de structure et supervision de l'ensemble des projets collaboratifs	350 €

La Ferme d'en Haut	#Egalité femmes hommes - Soirée fille au micro avec 2 groupes de musique : Gluteens et Imparfait	artistique	3 000 €
		intermittent	800 €
		charge de structure et supervision de l'ensemble des projets collaboratifs	694 €
La Ferme d'en Haut	#Imaginer - Expositions tout public pour porter un regard poétique, développer l'imagination. Exposition sur la lutherie sauvage et autour de la botanique.	artistique	11 000 €
		intermittent	150 €
		charge de structure et supervision de l'ensemble des projets collaboratifs	781 €
La Ferme d'en Haut	#Diversités - Concert rap et concert fusion / privilégier des univers musicaux très divers.	artistique	7 000 €
		intermittent	1 000 €
		charge de structure et supervision de l'ensemble des projets collaboratifs	988 €
TOTAL			
TOTAL DES DEPENSES			143 954 €



MÉTROPOLE
EUROPÉENNE DE LILLE

CONVENTION DE PARTENARIAT
PASSÉE ENTRE
LA MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE
ET
LA VILLE DE VILLENEUVE D'ASCQ
POUR LA FERME D'EN HAUT
RELATIVE AU
RÉSEAU DES FABRIQUES CULTURELLES

Année 2023

Entre :

La Métropole Européenne de Lille, Établissement Public de Coopération Intercommunale, 2 boulevard des Cités Unies, CS 70043, 59040 Lille Cedex, représentée par son Président, Monsieur Damien CASTELAIN, agissant en application de la délibération n° 23-B-0308 du Bureau métropolitain du 29 septembre 2023.

Désignée sous les termes « **Métropole Européenne de Lille** », d'une part,

Et :

La Ville de Villeneuve d'Ascq, Hôtel de Ville, Place Salvator Allende, 59650 Villeneuve d'Ascq, représentée par son Maire, Monsieur Gérard CAUDRON, agissant en application de la délibération de son Conseil Municipal.

N° de SIRET : 215 900 093 000 18, code APE : 751A

Désignée sous les termes « **la Ville** », d'autre part,

Vu,

- Les articles L 1611-4, L 2121-29, L 5211 et L 5215-26 du Code général des collectivités territoriales

PRÉAMBULE

Considérant que par la délibération n° 03 C 0365 du 10 octobre 2003, le Conseil de Communauté a fixé les grandes orientations culturelles pour la métropole dans le cadre de ses compétences « équipements et réseaux d'équipements culturels » et « soutien et promotion d'événements d'intérêt métropolitain ». Parmi ces orientations figure la volonté pour la **Métropole Européenne de Lille** de mettre en réseau les équipements culturels structurants appelés les Fabriques Culturelles ;

Considérant qu'il était proposé d'apporter une aide financière à la mise en réseau d'équipements culturels qui, tout en restant de compétence communale, bénéficieraient d'un effort communautaire sur une programmation commune ou spécifique. Cette intervention se rattache à la compétence en matière d'évènements culturels d'intérêt métropolitain ;

Considérant que les délibérations n° 10 C 0381 et n° 10 C 0382 du 25 juin 2010 ont marqué le soutien et la promotion d'évènements culturels partagés par le réseau dénommé des Fabriques Culturelles et constitué des équipements suivants :

- la maison Folie Beaulieu à Lomme ;
- la maison Folie de Lille Moulins ;
- la maison Folie de Lille Wazemmes,
- la maison Folie l'Hospice d'Havré de Tourcoing ;
- la maison Folie la Ferme d'en Haut de Villeneuve d'Ascq ;
- la maison Folie le Fort de Mons de Mons-en-Barœul ;
- le Colysée de Lambersart ;
- le Nautilys de Comines ;
- le Vivat, scène conventionnée danse et théâtre d'Armentières ;

- les Arcades, centre musical de Faches-Thumesnil ;
- la Condition Publique de Roubaix (non éligible au titre du réseau puisque financée dans le cadre de l'EPCC Condition Publique. Cf. délibération n°10 C 0209 du 2 avril 2010).

Considérant que l'ensemble du réseau des Fabriques Culturelles s'est mobilisé pour présenter de nouveaux projets de travail en réseau pour l'année 2023.

Considérant que le projet ci-après présenté par la **Ville** participe de cette politique, la **Métropole Européenne de Lille** a décidé de lui verser un fonds de concours dans les conditions définies dans la présente convention.

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

Par la présente convention, la **Ville** s'engage à mettre en œuvre, à son initiative et sous sa responsabilité, le projet décrit en annexe 1, laquelle fait partie intégrante de la convention, ainsi que tous les moyens nécessaires à son bon déroulement, en cohérence avec les orientations de politique publique mentionnées au préambule et les modalités suivantes :

- les actions de mise en réseau doivent être réalisées par au moins deux partenaires et correspondre à des opérations de création, de partage de public ou de complémentarité dans la diffusion ;
- le projet proposé doit correspondre à des opérations d'accompagnement d'artistes (soutien à la création, échanges entre amateurs et professionnels, diffusion en réseau, résidences...), de circulation et d'accompagnement des publics (parcours entre équipements, projets participatifs, ateliers de pratique amateur communs,...) ou de complémentarité dans la diffusion (programmations thématiques, mini-festivals, temps forts,...).

Par ailleurs, la **Ville** contribuera à atteindre les objectifs suivants :

- favoriser l'intercommunalité culturelle ;
- favoriser le travail en commun des structures culturelles ;
- favoriser l'accessibilité au plus grand nombre et aux populations qui n'ont pas accès d'une manière générale à des expériences culturelles diversifiées ;
- excellence ;
- contribution à la cohésion métropolitaine ;
- innovation culturelle et artistique ;
- manifestation présentant les caractéristiques d'un éco-événement.

Pour sa part, la **Métropole Européenne de Lille** s'engage à soutenir financièrement la réalisation de ce projet.

ARTICLE 2 – DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention est établie au titre de l'année 2023 et prendra fin à l'extinction des obligations de paiement inhérentes à la présente convention.

ARTICLE 3 – MODALITÉS DE LA CONVENTION

Des annexes à la présente convention précisent :

- annexe 1 : description des projets partagés par le réseau;
- annexe 2 : description et budget prévisionnels des projets portés par l'équipement;
- annexe 3 : l'évaluation et compte-rendu financier des projets portés par l'équipement;
- annexe 4 : la délibération n°23-B-0308 portant octroi de subvention.

ARTICLE 4 – MONTANT DE LA SUBVENTION ET CONDITIONS DE PAIEMENT

4.1 : Montant de la subvention

Le montant total du fonds de concours s'élève à la somme 70 000 euros [soixante-dix mille euros].

4.2 : Modalités de versement

Le fonds de concours sera crédité selon les modalités suivantes :

- 56 000 € soit 80 % à la notification de la convention ;
- 14 000 € soit 20 % sur présentation de l'évaluation et du compte-rendu financier des projets portés par l'équipement.

Le versement sera effectué selon les procédures comptables en vigueur au compte :

- Nom du titulaire du compte : Trésorerie de Villeneuve d'Ascq
- Banque : Banque de France

IBAN : FR48 3000 1004 68D5 9700 0000 060
--

Code BIC : BDFEFRPPCCT

Le comptable assignataire est le Comptable du Trésor de la **Métropole Européenne de Lille**.

Conformément aux dispositions de l'article L5215-26 du Code Général des Collectivités Territoriales, le montant total du fonds de concours n'excédera pas la part de financement assurée, hors subventions, par la **Ville**.

ARTICLE 5 – OBLIGATIONS DE TRANSMISSION DE DOCUMENTS

La **Ville** s'engage à fournir dans les 6 mois suivant la clôture de l'exercice comptable le bilan d'évaluation du projet visé à l'article 11 et les justificatifs des actions de communication signés par le Maire ou toute personne habilitée.

Le bilan d'évaluation comprend notamment le compte-rendu financier du projet. Ce tableau est issu du compte de résultat de l'organisme. Il fait apparaître les écarts éventuels (tant en euros qu'en pourcentage) constatés entre le budget prévisionnel du projet et les réalisations. Un commentaire sur les écarts éventuellement constatés est apporté.

ARTICLE 6 – OBLIGATION D’INFORMATION

Dans le cadre du fonds de concours, la **Ville** s’engage à fournir à la **Métropole Européenne de Lille** toute délibération prise dans le respect des conditions dudit article. Elle tiendra informée la **Métropole Européenne de Lille** de toute révision éventuelle du montant de sa participation.

Si le montant du fonds de concours versé par la **Métropole Européenne de Lille** devait être réduit, cette dernière émettra à l’encontre de la **Ville** un titre de recettes pour le montant correspondant.

En cas de difficulté d’exécution, d’inexécution ou de modification des conditions d’exécution et de retard pris dans l’exécution de la présente convention par la **Ville**, pour une raison quelconque, celle-ci doit en informer la **Métropole Européenne de Lille** sans délai par une lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 7 – ASSURANCES

La **Ville** s’engage à souscrire toutes les polices d’assurances nécessaires pour garantir sa responsabilité et pour que la responsabilité de la MEL ne puisse être recherchée. La **Ville** devra être en mesure de justifier à tout moment à la MEL de la souscription de ces polices d’assurances et du paiement effectif des primes correspondantes.

ARTICLE 8 – COMMUNICATION

La **Ville** s’engage à respecter le cahier des charges de communication ci-après, visant à organiser la promotion de la **Métropole Européenne de Lille** :

- en faisant apparaître avec la plus grande lisibilité le logo des Fabriques Culturelles de la **Métropole Européenne de Lille** et la mention **Métropole Européenne de Lille** sur l’ensemble des supports : affiches, posters, journaux internes, invitations, programmes, supports informatiques, ... ;
- en faisant apparaître, dans ses installations, une signalétique de la **Métropole Européenne de Lille** : panneaux, calicots, ... ;
- à mentionner le partenariat de la **Métropole Européenne de Lille** ;
- à proposer d’autres actions de promotion de la métropole susceptibles de répondre à l’attente de la **Métropole Européenne de Lille** ;
- à respecter la charte graphique de la **Métropole Européenne de Lille**, lors de chaque action de promotion.

À cette fin, la **Ville** prendra l’attache de la direction de la communication, afin de déterminer les modalités pratiques d’application du code visuel et du présent partenariat (tel. : 03.20.21.20.21).

ARTICLE 9 - SANCTIONS

En cas de non-présentation des documents prévus aux articles 5 et 6 dans les délais, de non-exécution, de retard significatif ou de modification substantielle, sans l’accord écrit de la **Métropole Européenne de Lille**, des conditions d’exécution de la convention par le bénéficiaire, la **Métropole Européenne de Lille** pourra exiger le reversement de tout ou partie

des sommes déjà versées au titre de la présente convention. Elle pourra également décider de ne pas instruire une demande de fonds de concours ultérieure.

ARTICLE 10 – CONTRÔLE DE L'ADMINISTRATION

La **Ville** s'engage à faciliter, à tout moment, le contrôle par la **Métropole Européenne de Lille** de la réalisation du projet, notamment par l'accès à toute pièce justificative de dépenses et tout autre document dont la production serait jugée utile.

ARTICLE 11 – ÉVALUATION

L'évaluation des conditions de réalisation des projets ou des actions auxquels la Métropole Européenne de Lille a apporté son concours, sur un plan quantitatif comme qualitatif, est réalisée par la **Ville**.

Ainsi, un bilan d'évaluation sera envoyé par la **Ville** dans les six mois suivant la réalisation du projet et pourra porter notamment sur :

- l'analyse des résultats de l'opération d'un point de vue financier et opérationnel ;
- la conformité de ces résultats avec l'objet du projet mentionné à l'article 1er ;
- l'impact des actions ou des interventions dans la métropole et s'il y a lieu, au regard de leur utilité sociale ou de l'intérêt général.

La **Ville** s'appuiera sur le tableau d'évaluation proposé en annexe 3.

Ce bilan d'évaluation pourra tenir compte des critères d'intervention sur lesquels la **Métropole Européenne de Lille** a souhaité insister et qui correspondent aux objectifs visés à l'article 1.

ARTICLE 12 – AVENANT

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant.

Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux définis à l'article 1er.

ARTICLE 13 – RÉSILIATION DE LA CONVENTION

En cas de non-respect par l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai de trois mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

ANNEXE 1

DESCRIPTION DES PROJETS PARTAGÉS PAR LE RÉSEAU

INTENTION : LA MARQUE DE FABRIQUE DU RÉSEAU DES FABRIQUES CULTURELLES

Depuis 2005, 11 équipements culturels structurants du territoire constituent le réseau des Fabriques Culturelles sous l'impulsion de la **Métropole Européenne de Lille** :

- La Condition Publique de Roubaix ;
- La Ferme d'en haut de Villeneuve d'Ascq ;
- La maison Folie Beaulieu de Lomme ;
- La maison Folie de Lille-Moulins ;
- La maison Folie de Lille-Wazemmes ;
- La maison Folie l'Hospice d'Havré de Tourcoing ;
- Le Colysée de Lambersart ;
- Le Fort de Mons de Mons-en-Barœul ;
- Le Nautilus de Comines ;
- Le Vivat d'Armentières ;
- Les Arcades de Faches-Thumesnil.

Le réseau, en associant la diversité de projets de chacune des structures vise à mieux valoriser leurs actions, à dégager des axes forts de collaboration, à mutualiser les moyens, à développer des projets artistiques ambitieux et partagés, à contribuer au renforcement d'une identité métropolitaine.

Le réseau poursuit les objectifs suivants :

- soutenir et accompagner la création artistique ambitieuse dans toutes les disciplines ;
- favoriser la circulation des artistes et des publics entre les lieux du réseau ;
- favoriser l'implication des habitants dans le processus de création artistique ;
- faciliter l'accès à la culture pour tous ;
- renforcer les moments d'échanges entre amateurs et professionnels ;
- insuffler une dynamique de coopération intercommunale.

Les projets proposés par ces Fabriques permettent, dans le cadre d'un accompagnement à la création, de continuer à soutenir un artiste ou une compagnie émergente dans plusieurs lieux du réseau, en renforçant les moments d'échanges entre amateurs et professionnels ou encore en développant des ateliers de pratique ouverts au public. Ainsi, la mise en réseau permet de favoriser la circulation du public sur le territoire métropolitain.

Le réseau des Fabriques Culturelles est devenu un outil de développement artistique et culturel incontournable sur le territoire de la **Métropole Européenne de Lille**.

SYNTHÈSE DES PROJETS PARTAGÉS PAR LE RÉSEAU POUR L'ANNÉE 2023

		Réseau des Fabriques Culturelles Synthèse prévisionnelle des projets 2023
THEMATIQUES PARTAGEES	Fabriques partenaires	Description synthétique du projet
#DANSER	MF Wazemmes	Le Temps d'une Lune, mFWazemmes
	Fort de Mons	Usure - Cie Zahrbat + Bal des Fabrique le dimanche 24 septembre 2023 (Baraqué ?)
	Vivat	Programmation danse annuelle : Baal - Groupe Noce jeudi 16 mars Kosa – Cie La Malgua vendredi 7 avril Bocas de oro – Marcella Santander mardi 11 avril Le sol oblige – Didier Boutiana – le samedi 6 mai En attendant le grand soir – Cie du doux supplice les 12-13 et 14 mai Mama Tekno – Julie Dossavi samedi 14 octobre En son lieu – Christian Rizzo samedi 18 novembre Bébé – Julie Botet mercredi 13 décembre
	Hospice d'Havré	Attacafa - Le temps d'une lune 25 mars
	Nautilus	Cie ROSA BONHEUR "la traversée des louves" en partenariat avec le File et la Guinde et la Maison de la culture de Comines Belgique
#ACCUEILLIR	MF Wazemmes	Rachid Bouali, <i>Retour aux sources</i>
	Ferme d'en haut	Jazz à véd'à avec saison jazz - 8 dates dans l'année/ Une date de musique classique avec Quatuor en liberté/ La Rose des vents hors les murs avec 1 spectacle/trimestre / Radio Campus, concert avec Marcel et son orchestre
	Fort de Mons	Programmation Jazz et Musique du Monde toute la saison
	Vivat	Nocturne - Trio Sissoko, Walters et Segal le samedi 14 octobre
	Hospice d'Havré	programmation ACT, ALT, CRD?
#ACCOMPAGNER	Nautilus / Arcades/ Mons en Baroeul / Hospice d'Havré / Ferme d'en Haut	Tour de Chauffe/ avant le tour (résidences, formations, enregistrements, festival en novembre du 14 au 19 novembre
	Vivat / Ferme d'en Haut / Nautilus / Fort de Mons	La vache bleue avec Cocon Coquille, création jeune public de Marie Prête
	Ferme d'en Haut / Mons en Baroeul	Sortir par la cie la Mécanique des fluides, spectacle jeune public
	Nautilus / Ferme d'en Haut	Les Guilidoux, spectacle musical jeune public
	Lomme / La Ferme d'en Haut	Café poubelle par la cie Quanta
	Vivat / La Ferme d'en Haut / Fort de Mons ?	Retour aux sources – Cie la langue pendue Le spectacle bénéficie d'une coproduction du Vivat et d'une résidence longue en septembre 2023. Il sera créé sur le plateau du Vivat les 6 et 7 octobre 2023. Les MF de Lille et la Ferme d'en haut de Villeneuve d'Ascq accompagne également ce projet.
	Mons en baroeul / les Arcades / le Nautilus	ZALINKA QUARTET soutien à la création / musique du monde - Jazz
	Les arcades / le Nautilus	Vis-A-Vis théâtre "tu sais siffler, johanna ?" (titre provisoire) / création jeune public
	Vivat Maison Folie Moulins MF de Mons	Tu mues tu meurs – Forbon N'zakimuena – Le spectacle a été coproduit par le Vivat où il a joué le mercredi 1er mars au Vivat. Il a été accueilli en résidence coproduit et diffusé par les Maisons folies de Lille en 2022 et fait partie de la programmation 2023 de la Maison folie de Mons..
	Vivat – MF Wazemmes	To tube or not to tube – Cie Zaoum. Le spectacle a été coproduit par le Vivat et accueilli le mercredi 7 mars. Il a également été soutenu par les MF de Lille
	Vivat – MF Wazemmes/Moulins	Foz a kaz la – Myriam Baldus et Géraldine Bénichou. Le spectacle sera accueilli au Vivat le mercredi 8 novembre. Une master class de slam avec l'équipe artistique du spectacle sera donnée dans les MF de Lille dans la foulée.
	MF Lomme / MF Lambersart / MF Mons	Les Dégainées - Cie l'estafette
	MF Moulins / Nautilus / Arcades / MF mons	1300g - Cie Enjeu majeur

	Vivat / Nautilus	Ex-Norma groupe mythique armentierois
	Lambersart/Tourcoing	Les Mots doux - Cie Détournement
	MF Mons /Vivat	Filles – Cie Filigrane 111/ Lolium Cie Coproduction résidence MF Mons en 2023 - Vivat Accueil copro en 2024
	Réseau des fabriques culturelles	Plutot la joie - Sophie Sand. Projet commun au réseau des Fabriques culturelles. L'accompagnement se compose de résidences, apport en coproduction et diffusion de son spectacle. La construction d'objets sonores présentés sous forme d'installation est une des déclinaisons du projet Les soutiens se répartissent sur les années 2022-2023-2024.
	Le Vivat / mFW	Compagnie Le Compost en diffusion en mai 2023. En accompagnement par le Vivat en 2024.
#ÉVEILLER	MF Wazemmes	Cédric Orain, <i>Les Enfants Sauvages</i> Cie La Ponctuelle, <i>Filleuls</i>
	MF Moulins	Samuela D. <i>Des Rives</i> Cie Sens Ascensionnels <i>Ne Vois-tu Rien Venir ?</i> Les Pinatas, <i>Concert Dessiné</i>
	Ferme d'en haut	Programmation jeune public : Minis circus avec la Cie de Fil et d'Os (janvier) Labyrinthe sensoriel (en mars), Simon La Gadouille par Le Théâtre du Prisme (mai) festival Les minuscules (en juin) / concert Ormuz (en juin)
	Vivat	> toute la programmation Jeune Public Les bercées – Cie La Vache bleue du 10 au 14 janvier La princesse qui n'aimait pas – Barbaque Cie les 20 et 21 janvier Kosita – Cie La Malgua les 6 et 7 avril Filleuls – Cie La Ponctuelle les 14 et 15 avril Cocon – Cie la Vache bleue du 6 au 11 novembre La belle au cheveux d'or – Cie la Subversive du 7 au 9 décembre
	Hospice d'Havré	Festival Tréto XXL
#BIDOUILLER	Ferme d'en haut	3 temps forts dans l'année : Rencontre au vert avec des Repair café animés par le Jardin des bennes + ateliers autour du faire soi même, avec de thèmes comme les graines/les semis, mieux consommer/moins dépenser et les arbres + toute au long de l'année des ateliers développement durable.
	Fort de Mons	Samedis ça me dit à la Bibliothèque 1 samedi par mois
	Vivat	Le Vivat : Poursuite du projet Les Enfants aux manettes initié en septembre 2021. Ce groupe d'enfants de 8 à 10 ans a visionné des spectacles en recevant l'accompagnement de l'équipe du Vivat et d'un groupe d'artistes. Il a choisi un spectacle qui sera programmé entre janvier et mai 2024 ans la saison du Vivat. Le groupe poursuivra son action la saison prochaine et d'ici là accompagnera ce premier choix en communication auprès des spectateur.trices du Vivat. Un groupe d'adolescents : les ados aux manettes est venu renforcer la brigade des apprentis programmeurs du Vivat. Conçu sur les mêmes bases que le projet à destination des enfants, lui aussi proposera un spectacle pour le 1er semestre 2024.
	Colysée	Ateliers enfants/parents expo « Déplier le monde » et « expo « Gare aux monstres »
	Nautilus	1 repair café par mois animé par le centre social YATOUKI + Deux ateliers Zéro déchets par mois + un festival écoresponsable animés par l'association Maison de l'Eau, de la Pêche & de la Nature
#ÉGALITÉ FEMMES HOMMES	MF Moulins	Résidence pour <i>Les Culottées en basket</i>
	Ferme d'en haut	Soirée Filles au micro avec concert The Gluteens et Imparfait
	Fort de Mons	Ces filles là - collective ces filles là + la princesse qui n'aimait pas
	Vivat	Lames – Cie la vague régulière projet coproduit et diffusé le mardi 8 février au Vivat Les culottées en basket de la Collective ces filles là – le 15 décembre
	MF Wazemmes	Exposition "Broder/Déborder" Dominique Cabrera et Raymond Sarti Collectif Renart "Back to the BIAM" street Art
	MF Moulins	Exposition "Les Enfants à l'Oeuvre"

#IMAGINER	Ferme d'en haut	Exposition et ateliers de Thibaut et Fanny Alavoine, autour de la lutherie Sauvage / Exposition de Gérard Ty d'origami / Exposition sur la botannique
	Fort de Mons + Lambersart + Lomme + V Ascq + Comines + Tourcoing	Thématique des monstres : grand bal des Monstres participatif le 25 mars 2023 à Mons en B +
	Lambersart + Mons + mF Lille	Les Toiles dans la ville
	Colysée + Ferme d'en Haut (2021/22) + CP (2020)	Les Cartes exposition « Déplier le monde »
	La Ferme d'en Haut + Fort de Mons + Comines	Impro : Lille impro avec pr La Ferme d'en Haut 6 dates/an
	Colysée + Mons + Ferme d'en Haut + mFM	Expo botannique L'Esprit de la Forge, spectacle <i>le Jardinier</i>
	Nautilus / condition publique	Musique de territoire "le beau à parts égales" Julien TORTORA et Anthony Sauveplane - Cie Vaguement compétitifs / en partenariat avec le Fil et la Guinde
	Tourcoing + mFM	Thématique Street Art / expo à Tourcoing + exposition <i>Modern Jazz</i>
#DIVERSITÉS	Ferme d'en haut	Concert rap RCKNSQT
	Nautilus	Concert de Musique du Monde (affiche en construction)

ANNEXE 2

DESCRIPTION ET BUDGET PRÉVISIONNEL DES PROJETS PORTÉS PAR L'ÉQUIPEMENT

		Réseau des Fabriques Culturelles					
		Description des projets portés par chaque équipement					
		Année 2023					
Nom de la Fabrique Culturelle	Description de la participation au projet	Nature de la dépense	Budget prévisionnel	Apport MEL	Budget réalisé	Apport MEL réel	Bilan de l'action (fréquentations, actions réalisés, médiation,...)
La Ferme d'en Haut	#Accueillir - Programmation de 8 dates jazz/a, avec Jazz à Véd'è et accueil de La Rose des Vents hors les murs avec 3 spectacles en programmation tout public et scolaire. Favoriser l'accès au plus grand nombre au jazz de création et soutien à La Rose des vents hors les murs, avec des propositions échangées en amont.	artistique jazz intermittent / prog jazz intermittent accueil Rose des vents charge de structure et supervision de l'ensemble des projets collaboratifs	8 000 € 2 500 € 7 000 € 7 645 €				
La Ferme d'en Haut	#Accueillir - Musique classique à La Ferme, entre novembre et décembre. Favoriser l'accès et la découverte de la musique classique, avec une programmation de petites formations.	artistique intermittent charge de structure et supervision de l'ensemble des projets collaboratifs	1 500 € 400 € 561 €				
La Ferme d'en Haut	#Accompagner Tour de Chauffe - Dispositif d'accompagnement des lauréats groupes de musique actuelle - formatio, bilan scénique, résidence, festival showcase...	artistique intermittent charge de structure et supervision de l'ensemble des projets collaboratifs	20 000 € 8 000 € 7 310 €				
La Ferme d'en Haut	#Accompagner - Compagnie La Mécanique des Fluides avec le spectacle jeune public à partir de 6 ans, Sortir. Spectacle autour de nos peurs et comment les apprivoiser. Ce spectacle a la particularité de proposer du théâtre d'ombre et de la marionnette.	artistique intermittent charge de structure et supervision de l'ensemble des projets collaboratifs	3 489 € 400 € 700 €				
La Ferme d'en Haut	#Accompagner - Spectacle jeune public Cocon Coquille par la compagnie La Vache Bleue. Une compagnie que la structure soutient avec leur démarche d'éveil culturel.	artistique intermittent charge de structure et supervision de l'ensemble des projets collaboratifs	1 000 € 400 € 526 €				
La Ferme d'en Haut	#Accompagner - spectacle jeune public musical à partir de 3 ans, La tête dans les étoiles par Les Guilloidoux par la compagnie Les 4 chemins de bohème. Mutualisation des transports et hébergements de la cie qui est hors région.	artistique intermittent charge de structure et supervision de l'ensemble des projets collaboratifs	1 950 € 400 € 1 009 €				
La Ferme d'en Haut	#Accompagner - spectacle Café pouibelle par la compagnie Quanta. Création interprétée par tous les comédiens de Suanta. C'est également un soutien à la diversité. Les comédiens sont porteurs de handicap.	artistique intermittent charge de structure et supervision de l'ensemble des projets collaboratifs	2 500 € 400 € 617 €				
La Ferme d'en Haut	#Accompagner - spectacle Retour aux sources (titre provisoire) de et par Rachid Bouali, par la compagnie La Langue perdue. Rachid Bouali développe des projets comme celui là autour de sa vie.	artistique intermittent charge de structure et supervision de l'ensemble des projets collaboratifs	2 358 € 400 € 621 €				
La Ferme d'en Haut	#Accompagner - Spectacle autour du bonheur par Sophie Sans, un seul en scène, par la compagnie plutôt la joie. Création 2024. Soutien à la création en 2023	artistique charge de structure et supervision de l'ensemble des projets collaboratifs	2 500 € 175 €				
La Ferme d'en Haut	#Eveiller - Plusieurs spectacles jeune public, festival Les Minuscules, temps fort halloween... Programmation familiale, en direction du jeune public pour participer à une dynamique d'éveil culturel. Médiation auprès de publics : crèches, jardin d'enfant, familles...	artistique intermittent charge de structure et supervision de l'ensemble des projets collaboratifs	22 000 € 3 000 € 6 030 €				
La Ferme d'en Haut	#Bidouiller - 3 temps fort dans l'année : Rencontres au vert avec repair café, ateliers artistiques, ateliers créatifs autour du développement durable, de l'environnement, la nature. Médiation spécifique qui accompagne ces temps forts.	artistique charge de structure et supervision de l'ensemble des projets collaboratifs	5 000 € 350 €				
La Ferme d'en Haut	#Egalité femmes hommes - Soirée fille au micro avec 2 groupes de musique : Gluteens et imparfait	artistique intermittent charge de structure et supervision de l'ensemble des projets collaboratifs	3 000 € 800 € 694 €				
La Ferme d'en Haut	#Imaginer - Expositions tout public pour porter un regard poétique, développer l'imagination. Exposition sur la lutherie sauvage et autour de la botanique.	artistique intermittent charge de structure et supervision de l'ensemble des projets collaboratifs	11 000 € 150 € 781 €				
La Ferme d'en Haut	#Diversités - Concert rap et concert fusion / privilégier des univers musicaux très divers.	artistique intermittent charge de structure et supervision de l'ensemble des projets collaboratifs	7 000 € 1 000 € 988 €				
TOTAL							
			TOTAL DES DEPENSES				
				TOTAL PRODUITS			
					RESULTAT PREVISIONNEL		

DÉLIBÉRATION N°23-B-0308 PORTANT OCTROI DE SUBVENTION



Pour rendu exécutoire

Le Président de la Métropole Européenne de Lille
Pour le Président
Le Directeur
Le 29/09/2023
Arnaud FICOT



Accusé de réception - Ministère de l'intérieur
ID : 059-200093201-20230929-lmc100000103097-DE
Acte certifié exécutoire
Envoi préfecture le 29/09/2023
Retour préfecture le 29/09/2023
Publié le 29/09/2023

23-B-0308

Séance du vendredi 29 septembre 2023

DELIBERATION DU BUREAU

**RESEAU DES FABRIQUES CULTURELLES - CONVENTION DE PARTENARIAT -
SAISON 2023**

La présente délibération a pour objet de fixer les partenariats entre la MEL et les équipements culturels appelés "les Fabriques Culturelles" ainsi que les montants proposés au titre de l'année 2023.

I. Rappel du contexte

Par délibération n° 03 C 0365 du 10 octobre 2003, le Conseil de Communauté a fixé les grandes orientations culturelles pour l'institution dans le cadre de ses compétences "équipements et réseaux d'équipements culturels" et "soutien et promotion d'événements d'intérêt métropolitain".

Parmi ces orientations figure la volonté pour la Métropole de mettre en réseau les équipements culturels structurants appelés "les Fabriques Culturelles". Il s'agit de créer des complémentarités et des cohérences dans l'offre culturelle proposée par chacun des équipements suivants :

- l'EPCC La Condition Publique à Roubaix,
- l'association Le Vivat, à Armentières.

Et les équipements en régie suivants :

- La Ferme d'en Haut de Villeneuve d'Ascq,
- La maison Folie Beaulieu de Lomme,
- La maison Folie de Lille Moulins,
- La maison Folie de Lille Wazemmes,
- La maison Folie le Colysée de Lambersart,
- La maison Folie l'Hospice d'Havré de Tourcoing,
- Le Nautilys de Comines,
- Les Arcades de Faches-Thumesnil,
- Le Fort de Mons de Mons-en-Barœul.

II. Objectifs et modalités d'attribution

À l'initiative de la Métropole Européenne de Lille, les Fabriques Culturelles se réunissent et se coordonnent tout au long de l'année pour élaborer des programmes d'actions et de travail en réseau pour les saisons culturelles à venir.

Les projets proposés par les Fabriques Culturelles doivent, afin d'être éligibles à un soutien de la MEL, être portés par au moins deux partenaires et correspondre à des opérations d'accompagnement d'artistes (soutien à la création, diffusion en réseau, résidences, etc.), de circulation et d'accompagnement des publics (parcours entre équipements, projets participatifs, ateliers de pratique amateur communs, etc.) ou en complémentarité dans la diffusion (programmations thématiques, mini-festivals, temps forts, etc.).

Sur la base des demandes formulées par chacun des équipements pour l'année 2023, demandes issues des réunions de concertation du réseau des Fabriques Culturelles, il est proposé de fixer à 756 478 euros le montant global de ces partenariats, dont le détail figure ci-après) :

- la Ferme d'en Haut de Villeneuve d'Ascq : 70 000 euros,
- le Fort de Mons de Mons-en-Barœul : 70 000 euros,
- la maison Folie Beaulieu de Lomme : 70 000 euros,
- la maison Folie Wazemmes de Lille : 70 000 euros,
- la maison Folie Moulins de Lille : 70 000 euros,
- la maison Folie le Colysée de Lambersart : 70 000 euros
- la maison Folie l'Hospice d'Havré de Tourcoing : 46 478 euros,
- le Nautilys de Comines : 70 000 euros,
- les Arcades de Faches-Thumesnil : 70 000 euros,
- le Vivat d'Armentières : 150 000 euros.

Une convention sera passée avec chacune des Fabriques Culturelles.

Pour les équipements en régie municipale, les montants octroyés n'excéderont pas la part des financements assurés, hors subventions, par chaque commune annuellement en faveur de leur équipement (dispositions de l'article L.5215-26 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Par ailleurs, La Condition Publique, soutenue dans le cadre de la participation métropolitaine à l'EPCC en application de la délibération n° 10 C 0209 en date du 2 avril 2010, est associée aux travaux de concertation du réseau mais n'est pas subventionnée au titre de la présente délibération.

Conformément à l'article L.5215-26 du Code général des collectivités territoriales, ce montant ne pourra excéder la part de financement assurée, hors subventions, par la commune.

Par conséquent, le Bureau de la Métropole décide :

- 1) D'attribuer un fonds de concours à chacun des équipements en régie selon la répartition reprise au paragraphe II) de la présente délibération et d'un montant maximal de 606 478 euros au titre de l'année 2023 ;
- 2) D'attribuer une subvention à l'association le Vivat d'Armentières d'un montant maximal de 150 000 euros au titre de l'année 2023 ;
- 3) D'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer les conventions qui en découlent ;
- 4) D'imputer les dépenses d'un montant de 756 478 € aux crédits inscrits au budget général en section fonctionnement.

Résultat du vote : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ